



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de séance du 20 Septembre 2016

L'an deux mille seize et le vingt septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian ETCHART, Maire.

<u>Nombre de membres</u>	
En exercice	19
Présents	15
Votants	17
dont Pouvoirs	02

Présents : M. le Maire : Christian ETCHART
MM les Adjointes : A. Ducruet, A.Blanc, B. Duret, C. Petit, A. Costa
MM les Conseillers : E. Dubettier, C. Seifert, C.Gicquel, F. Merelle, C. Decroux, L. Theraulaz, JL Bocquet, C.Charra, C. Mabut
Pouvoirs : J. Couté donné à A.Blanc, P.Meylan donné à C. Seifert,
Absents : A.Favre, A. Beauvais
A été nommée secrétaire : A.Blanc

Le compte rendu du 19 juillet 2016 a été adopté à l'unanimité

Nomination d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit dans son alinéa 1^{er} que « Au début de chaque séance, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance », il convient de désigner un secrétaire pour la séance de ce jour.

Nom(s) : Anne BLANC

Il est ensuite procédé au vote :

Mme Anne BLANC est désigné(e) secrétaire de séance.

SYANE – Programme 2014 - Route des Fruitières complément -1% paysage – Approbation du décompte définitif des travaux

Par délibération n°2014-063 du 9 septembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé le projet de financement prévisionnel dans le cadre des travaux cité en titre.

Compte-tenu de ces décisions, le SYANE de la Haute-Savoie a mis en œuvre les travaux dans le cadre de son programme 2014.

Les travaux étant terminés, la dépense totale de l'ensemble des opérations s'élève à la somme de 9.083,75 € TTC, frais généraux et honoraires de maîtrise d'œuvre compris.

Le financement définitif s'établit comme suit :

- Part du SYANE	0 €
- Tva récupérable ou non par le SYANE	1.469,86 €
- Quote-part communale	7.349,31 €
- Frais généraux	264.58 €
○ Soit	9.083,75 €

Compte-tenu des acomptes déjà versés (6.706 €), il reste dû par la commune les sommes de 876,31 € au titre des travaux et 31,58 € au titre des frais généraux.

Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Prend acte et approuve** le décompte définitif des travaux.
- **Remboursera** au SYANE la quote-part communale telle que définie ci-dessus

SYANE – Programme 2015 - Route du Salève/Route de la Croisette – Approbation du décompte définitif des travaux

Par délibération n°2015-056 du 22 septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le projet de financement prévisionnel dans le cadre des travaux cité en titre.

Compte-tenu de ces décisions, le SYANE de la Haute-Savoie a mis en œuvre les travaux dans le cadre de son programme 2015.

Les travaux étant terminés, la dépense totale de l'ensemble des opérations s'élève à la somme de 38.340,73 € TTC, frais généraux et honoraires de maîtrise d'œuvre compris.

Le financement définitif s'établit comme suit :

- Part du SYANE	11.118,98 €
Tva récupérable ou non par le SYANE	5.868,98 €
- Quote-part communale	26.105,03 €
- Frais généraux	1.116,72 €
○ Soit	38.340,73 €

Compte-tenu des acomptes déjà versés (24.256 €), il reste dû par la commune les sommes de 2.827,03 € au titre des travaux et 138,72 € au titre des frais généraux.

Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Prend acte et approuve** le décompte définitif des travaux.
- **Remboursera** au SYANE la quote-part communale telle que définie ci-dessus

Patrimoine communal – déclassement et désaffectation d'une partie du chemin des près de ville

Par délibération n° 2016-039 en date du 24 mai 2016, le Conseil Municipal a autorisé la régularisation d'échanges fonciers avec M. Jean-Luc BOCQUET ou l'indivision BOCQUET.

La circulation par la route des Fruitières a créé un délaissé de voirie communale, entretenu par le riverain, tel que matérialisé en vert sur le cadastre joint en annexe.

Ce délaissé ne présentant plus aucun intérêt pour la circulation publique, sa désaffectation et son déclassement peuvent être envisagées sans porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la route des Fruitières. Ce déclassement est dispensé d'enquête publique.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité des voix (M. JL Bocquet n'ayant pas pris part au vote) :

- **De désaffecter et de déclasser du domaine public communal** l'emprise matérialisée en vert sur le cadastre.
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Communauté de communes du Genevois – Etude de faisabilité du projet d'aménagement du pôle du Grand Chable – Convention – Autorisation de signer

La Communauté de Communes du Genevois, compétente en matière de développement économique, envisage l'aménagement d'une zone d'activités économiques sur les terrains dont elle est propriétaire sis sur les communes de Beaumont et Présilly.

Une étude de faisabilité du projet envisagé s'avère indispensable. Cette étude a notamment pour but de proposer des scénarii d'aménagement du pôle du Grand Chable en étudiant leur faisabilité technique et financière et en définissant les montages juridiques adéquats.

La convention dont le modèle est joint en annexe a pour objet de définir les modalités de participation financières des communes de Beaumont et de Présilly.

Cette convention prendra effet à compter de sa signature par les parties jusqu'à l'achèvement de l'étude de faisabilité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- **De prendre acte** des termes de la convention à conclure avec la Communauté de Communes du Genevois
- **D'autoriser** M. Le Maire à signer cette convention et ses éventuels avenants

Communauté de communes du Genevois – Rapports annuels d'activités 2015

Conformément aux dispositions des décrets 2000-404 du 11 mai 2000 et 2007-675 du 2 mai 2007, le Conseil Municipal prend connaissance des rapports annuels ci-après adoptés par le conseil communautaire lors de sa séance du 20 juillet 2015 :

- rapport annuel sur l'assainissement
- rapport annuel sur la gestion de l'alimentation en eau potable
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service des déchets

Ces rapports seront mis à la disposition du public en Mairie.

Le Conseil Municipal prend acte du contenu de ces rapports.

ARVE – Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - Avis

Par 30 juin 2016, la Commission Locale de l'Eau a voté le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ouvrant, conformément aux dispositions de l'article L 212-6 du Code de l'Environnement, une phase de consultation notamment des communes.

Il appartient donc au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet de SAGE. Cet avis sera réputé favorable si celui-ci n'intervient pas dans les 4 mois.

Au vu des documents soumis à la consultation, le Conseil Municipal :

- **Emet** un avis favorable

Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2014

Par délibération n°2014-29 en date du 8 avril 2014, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil Municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- **Décision 2016-28 du 08/07/2016** : Renonciation au droit de préemption sur la parcelle cadastrée B 1833 sise à Beaumont 210 Route des Pitons
- **Décision 2016-29 du 08/07/2016** : Renonciation au droit de préemption sur les parcelles cadastrées B 2301 et 2305 sises à Beaumont Route d'Annemasse
- **Décision 2016-30 du 08/07/2016** : Renonciation au droit de préemption sur la parcelle cadastrée B 2358 sises à Beaumont lieu-dit « les roquettes »
- **Décision 2016-31 du 08/07/2016** : Renonciation au droit de préemption sur les parcelles cadastrées A 46 – 1224 - 45 sises à Beaumont 45 Chemin du Père D'orange
- **Décision 2016-32 du 08/07/2016** : Renonciation au droit de préemption sur les parcelles cadastrées B 711 – 988 – 990 – 2255 -2256 sises à Beaumont 151 Route d'Annecy
- **Décision 2016-33 du 26/08/2016** : Renonciation au droit de préemption sur la parcelle cadastrée A 1579 sise à Beaumont 20 allée Saint-Jacques
- **Décision 2016-34 du 26/08/2016** : Renonciation au droit de préemption sur les parcelles cadastrées A 1460 et 1563 sises à Beaumont 246 Route des Pitons
- **Décision 2016-35 du 26/08/2016** : Renonciation au droit de préemption sur la parcelle cadastrée B 2522 sise à Beaumont 23 rue de la Scie Botte

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Fait à Beaumont, le 23 septembre 2016

Le Maire,

C. ETCHART